



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1272-02 ET 1781-03**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1272-02 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 1272 afin de remplacer l'article 3.3

QUE le Règlement n° 1781-03 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1793 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 17 mai 2021.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de mai deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca